

MÉLANGES RELIGIEUX,

SCIENTIFIQUES POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

Vol. 10

MONTREAL, VENDREDI, 19 FEVRIER 1847.

No. 14

SITUATION CRITIQUE DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE DANS LES VILLES ET LES CAMPAGNES.

Depuis longtemps le gouvernement fait des efforts pour mettre l'instruction primaire en rapport avec la population des villes et des campagnes. Les réglemens ne manquent pas, les comités sont institués, des inspecteurs sont chargés de surveiller l'exécution de la loi; cependant, malgré toutes ces mesures, l'instruction primaire est encore en état de souffrance dans les villes, comme dans les campagnes. Nous voulons signaler les causes de ce mal, si préjudiciable aux familles. Nous ferons remarquer, avant tout, que la loi actuelle sur l'instruction primaire pêche en un point essentiel. Le clergé, appelé par son caractère et la nature de son ministère, à avoir une large part dans la surveillance de l'instruction primaire, est à peine représenté dans les comités. Le curé, qui se trouve pour ainsi dire isolé au milieu des autres membres, y est sans influence; les évêques sont aussi mis à l'écart; et l'on recueille aujourd'hui les fruits amers de l'esprit de partialité qui a présidé à la loi sur l'instruction primaire. Avant 1830, l'évêque, et à son défaut le curé, occupait la première place dans le comité; parmi les notables, deux étaient à la nomination de l'évêque. Le président correspondait avec le recteur de l'académie, et lui rendait compte des décisions du comité et des résultats de sa surveillance. Tout candidat aux fonctions d'instituteur était obligé de présenter au recteur de son académie ou à l'examineur délégué, un certificat d'instruction religieuse délivré par le représentant de l'évêque ou par le curé de la paroisse de l'aspirant. Aujourd'hui le clergé est privé de ces moyens d'une légitime influence, et le curé, simple membre du comité, n'y jouit d'aucune autorité; sa voix y est à peine entendue au milieu des clameurs passionnées d'une majorité ombrageuse et prévenue contre l'autorité ecclésiastique.

Dans la plupart des villes, les comités semblent sommeiller; les inspections des écoles sont rares ou plutôt négligées. Les instituteurs abandonnés à eux-mêmes peuvent se relâcher sans crainte de se faire remarquer; les progrès des élèves sont loin d'être rapides et satisfaisants; la fin de l'année approche, et une distribution de prix souvent abandonnée à l'arbitraire de l'instituteur, vient couronner la négligence de toute une année, et jeter quelque éclat propre à en imposer aux parens aveugles, qui ne jugent des succès de leurs enfans que par le nombre des prix et des couronnes, sans s'inquiéter de la manière dont ils ont passé une année qui vient de s'écouler au milieu d'études incohérentes et de la dissipation.

Deux points néanmoins paraissent avoir constamment éveillé la susceptibilité des comités, je veux dire, le prétendu *empiétement du clergé*, et les observations qu'il a pu faire, en réclamant contre les abus qui lui semblaient intolérables. Jaloux de leurs prérogatives, les membres des comités cherchent en toute circonstance à faire prévaloir leur autorité contre le dévouement du prêtre. Pour contrebalancer son influence, on affectera des tendances libérales; on vantera même quelquefois la pureté de la morale protestante; et des livres infectés de protestantisme seront introduits furtivement dans les écoles; on ira même plus loin, et des mains ennemies de la jeunesse glisseront parmi les prix que les enfans doivent emporter dans leurs familles, des ouvrages infâmes, afin de faire naître d'odieux préjugés contre des instituteurs chrétiens et charitables, qui n'ont pas même la permission d'examiner les livres distribués à leurs élèves. Cet infernal et déplorable abus a eu lieu particulièrement cette année, et de nombreuses réclamations nous ont été adressées à ce sujet. Plusieurs pasteurs zélés ont voulu user de leurs droits pour empêcher ce grand scandale, mais tous leurs efforts ont échoué contre l'inflexible obstination de la majorité des membres des comités d'instruction primaire, qui ont affirmé par la voie de la presse qu'aucun mauvais livre n'avait été distribué en prix.

Les comités souffrent encore que les longues journées d'études soient entièrement employées aux leçons de lecture, d'écriture, de calcul, de géographie; et tandis que quelques heures sont à peine accordées à l'étude du catéchisme et à l'accomplissement des devoirs religieux. Cependant c'est une vérité vulgaire, quo dans les soins que réclame le jeune âge, la culture de l'esprit ne doit occuper que le second rang, parce que le talent est inférieur à la vertu, ou plutôt parce que le talent sans vertu et sans religion n'est qu'un présent funeste. La science qui doit passer avant toutes les autres, c'est la science de la vertu, l'instruction et la pratique chrétienne. On parle beaucoup de morale et de principes religieux, et l'on a raison; mais pour incul-

quer des principes salutaires à la jeunesse, il faut la plier de bonne heure à l'exercice et à la pratique des devoirs religieux.

Le même esprit qui domine dans les comités des villes, règne, à bien plus forte raison, dans les comités des campagnes; le curé y est exposé à bien des contradictions. Souvent, à l'exception d'un très-petit nombre, il rencontre avec le mauvais vouloir l'incapacité la plus absolue. Nous avons connu plus d'un comité local composé de forgerons, de cultivateurs, de marchands forains, dont la plupart savaient à peine mettre leur signature; et comme l'ignorance aveugle a toujours pour compagne une grande susceptibilité, le seul membre possédant quelques lumières, le curé, trouve, dans de tels collègues une opposition et une résistance désespérantes. Pourquoi donc l'Université se montre-t-elle si facile sur le choix de ceux qui doivent surveiller l'instruction primaire? Pourquoi maintenir des gens incapables, dans un poste si honorable?

D'un autre côté, les comités d'arrondissement ont aussi à se reprocher de ne pas exercer une surveillance assez active sur les écoles de leur circonscription. Rarement ils se donnent la peine de faire examiner par leurs délégués, les élèves qu'ils devraient inspecter fréquemment. Il résulte de là de grands abus: les instituteurs en prennent à leur aise, et les progrès des enfans restent stationnaires. Nous connaissons des comités qui ne s'assemblent pas deux fois par an; il est évident qu'avec une telle négligence, il n'y a pas d'amélioration possible.

Les visites des inspecteurs des écoles primaires laissent aussi beaucoup à désirer. Ces visites qui devraient avoir lieu avec une certaine solennité, se font souvent avec précipitation, sans un examen approfondi de la situation des écoles, du zèle des instituteurs, des progrès des enfans. Les inspecteurs qui semblent avoir hâte de terminer leurs visites, négligent de convoquer les membres du comité local, et se retirent sans avoir aucune idée précise sur les besoins des écoles, et les mesures qu'il faudrait prendre pour activer la prospérité de ces établissemens. Il y a des communes qui ne sont pas même visitées une seule fois par un par des inspecteurs dont le premier devoir est d'avoir une connaissance exacte de chaque école, afin de pouvoir fournir à l'autorité supérieure des renseignemens sincères et consciencieux.

Combien d'abus funestes se glissent et se propagent dans les communes où une surveillance active est négligée! Souvent des maîtres munis de brevets de capacité ont besoin d'être dirigés dans l'exercice de leurs fonctions. Nous avons connu un instituteur, doué d'une certaine instruction, mais d'un esprit mobile et amateur de toutes les nouvelles méthodes, qui était dominé par une singulière monomanie; il prétendait que l'on ne pouvait apprendre à lire que dans le Télémaque. Or, rien de plus absurde que cette idée fixe. Tout le monde sait que ce chef-d'œuvre, sorti de la plume de Fénelon, renferme une foule de termes mythologiques et d'expressions figurées bien au-dessus de l'esprit de l'enfance. D'ailleurs, ce livre est trop coûteux pour la plupart des parens qui envoient leurs enfans aux écoles primaires. Eh bien! il n'a fallu rien moins que les efforts persévérans du comité local, pour faire cesser dans la commune rurale dont nous parlons, cet abus qui nuisait sensiblement aux progrès des enfans.

Voici un fait parvenu à notre connaissance, qui prouve combien la surveillance du comité est nécessaire. Un inspecteur de l'Université, chargé de visiter les écoles de plusieurs départemens, arriva dans un petit village où il rencontra un instituteur d'une mine fort suspecte. Il s'empressa de lui demander son brevet de capacité et ses certificats de bonnes vie et mœurs, et découvrit bientôt que ce maître dangereux, qui exerçait illégalement, était un *forçat libéré*, qui, profitant de la négligence de l'autorité municipale et du comité local, s'était établi audacieusement dans cette petite commune, où il remplissait tant bien que mal les fonctions d'instituteur.

Si les comités d'instruction primaire avaient la conscience du bien qu'ils peuvent faire, ils rempliraient mieux leurs devoirs. La loi les charge d'assurer à l'enfance une instruction convenable à sa condition; cette instruction surtout qui est fondée sur la religion et la morale, et qui est non-seulement une des sources les plus fécondes de prospérité publique, mais qui contribue encore au bon ordre de la société, prépare l'obéissance aux lois et l'accomplissement de tous les genres de devoirs.

Nous avons aussi remarqué avec peine que l'autorité locale se montre souvent trop facile dans le choix des instituteurs. Il importe cependant aux communes d'être dotées de bons maîtres qu'on ne saurait trop choisir entre les plus religieux, les plus instruits et les plus dignes. Il conviendrait donc,